REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20240402-DELIB_09_24

Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 09-24
Séance du mercredi 20 mars 2024

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 20 mars 2024 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur (en distanciel)

6 présents

Absent / excuse :

M. Xavier HAQUIN	Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI

1 absent excusé ayant donné pouvoir

Direction/Service : Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 27 logements sociaux et intermédiaires – Rue d'Herblay à TAVERNY.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 02-24 du 28 février 2024 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement pour un prix d'acquisition des logements locatifs sociaux à hauteur de 3 250 € HT / m² de surface habitable pour une surface d'environ 611 m² et des logements locatifs intermédiaires à hauteur de 3 650 € HT / m² de surface habitable pour une surface d'environ 896 m², toutes annexes et places de stationnement incluses, portant le prix d'acquisition prévisionnel à 5 256 193 € HT et le prix de revient prévisionnel à 5 459 941 € HT soit 5 947 719 € TTC ; étant précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisée est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5% du prix d'acquisition prévisionnel de 5 256 193 € HT ;

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20240402-DELIB_09_24

- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 14,25 % maximum du prix de revient.

Approuvé à la majorité
1 vote contre : M. ROCK

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI